



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

zones franches urbaines

Question écrite n° 21930

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre délégué à la ville sur le bilan d'étape dressé par l'Association nationale des villes zones franches urbaines concernant le dispositif zone franche urbaine au sein du pacte de relance pour la ville. En effet, cette association, qui réunit les 44 villes élues au dispositif zone franche, mesure depuis presque deux ans les effets positifs de cette politique de défiscalisation au travers de la revitalisation économique et sociale de leurs quartiers. Il souhaiterait savoir s'il entend poursuivre la mise en oeuvre de ce dispositif.

Texte de la réponse

L'implantation d'entreprises, le développement de l'emploi et la mixité urbaine dans les zones franches urbaines sont encouragés, depuis le 1er janvier 1997, par d'importants allègements de charges fiscales et sociales. Les pouvoirs publics sont très soucieux d'éviter que les régimes fiscaux et sociaux de faveur en ZFU et ZRU ne se traduisent par des distorsions de concurrence préjudiciables au tissu économique local et au développement équilibré des agglomérations et aux besoins d'activités concernés, au-delà des données brutes provisoires qui peuvent être recueillies localement. Ils sont également très attachés à ce que ces dispositifs puissent effectivement favoriser l'amélioration de la situation nette de l'emploi, et en particulier des résidents de ces quartiers. Au-delà, il convient de veiller à l'inscription de ces dispositifs dans une stratégie plus globale de développement social et urbain des quartiers des villes et des agglomérations concernées. Une évaluation approfondie menée d'une part par la DIV, et d'autre part par trois inspections générales (IGAS, IGF, IGA) pour déterminer les résultats, les coûts et les effets réels de ces dispositifs, sera remise en début d'année au ministre délégué à la ville. C'est en fonction de ces résultats que des modifications juridiques ou procédurales pourraient être envisagées, en tenant compte de la continuité nécessaire à la politique de la ville et du respect de la parole de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21930

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6371

Réponse publiée le : 1er février 1999, page 667